

DÉLIBÉRATION N°2019-03-15-3 du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 15 mars 2019

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 FEVRIER 2019

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation;

VU les statuts de l'Université de Nantes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 30 voix pour le procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 février 2019, tel qu'annexé.

À Nantes, le 15 mars 2019 Le Président de l'Université de Nantes

Pour le Président et par délégation La Première, Vice-Présidente

Olivier LABOUX

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 2 6 MARS 2019 Affiché le : 2 6 MARS 2019



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 25 FEVRIER 2019

PV N°408

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 25 FEVRIER 2019

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Carine BERNAULT, 1^{ere} Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier GRASSET, Vice-président Recherche et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 22 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	BIATSS Bibliothèque Universitaire	
BERNAULT Carine	Α	UFR Droit et Sciences Politiques	
BOUSQUET Emmanuelle	В	Faculté de Langues et Cultures Etrangères	
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques	
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS	
CHENE Emmanuel	В	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management	
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques	
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS	
DUPRÉ Thierry	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET	
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques	
GRASSET Olivier	Α	UFR Sciences et Techniques	
GUEVEL Arnaud	Α	UFR STAPS	
JAOUEN Pascal	Α	Polytech Nantes	
LABOUX Olivier	Α	Président de l'Université de Nantes	
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM	
LUPI Cyril	В	UFR Sciences et Techniques	
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques	
MORERE Julie	В	Service Universitaire des Langues	
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire	
POUPLIN Mélaine	Etu. S	UFR Médecine et Techniques médicales	
SAMI Taklit	В	UFR Sciences et Techniques	
TRICHET Valérie	В	UFR Médecine et Techniques médicales	

AVAIENT DONNE PROCURATION: 10 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
CARBONI Pierre	Α	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
FLEURY-BAHI Ghozlane	Α	UFR Psychologie
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
JOLLIET Pascale	Α	UFR Médecine et Techniques médicales
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
POUZAINT Yves	В	IUT de Nantes
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TOSTIVINT Xavier	Pers Ext	BEELINK SARI

ETAIT ABSENT A L'OUVERTURE : 1 MEMBRE

ADOU Caroline

Etu. T

UFR Sciences et Techniques

ARRIVES EN COURS : 2 MEMBRES

ARTEAUD Nolwenn

Etu. T

UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie

HAROUET BRANCHEREAU Sidonie

Etu. S

UFR Sciences et Techniques

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	22	10	1	2

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BEZAULT Valérie

DEFOIS Serge

DURAND Christelle JACQUEMIN Frédéric

KEROUANTON J. Louis

LE FICHANT Françoise

LE SAËC Sarah

PROUTIERE-MAULION G.

SCHLAEPPI Laurianne

TEXIER Stéphanie

Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles

Directeur de Cabinet

Rectorat de Nantes Vice-Président Réforme

Vice-président Patrimoine immobilier

Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social

Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles

Vice-présidente Affaires européennes et Relations internationales

Directrice générale des Services

Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles -

Ressources humaines - Environnement au travail

THURIES Olivier Agent comptable

Ordre du jour du Conseil d'Administration du Lundi 25 Février 2019

- 1. Echange avec une délégation composée au plus de dix représentants des étudiants mobilisés contre la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers extracommunautaires
- 2. Proposition de vote d'une motion relative à la hausse différenciée des frais d'inscription pour les étudiants étrangers extracommunautaires

LE PRESIDENT ouvre la séance à 8h00.

Il remercie l'assemblée d'être fidèle à ce Conseil d'Administration. Il annonce l'arrivée au Conseil d'Administration de **Sarah LE SAËC** qui remplace **Vincent EUDELINE** et lui souhaite la bienvenue.

Il s'agit d'un Conseil d'Administration exceptionnel. Il rappelle le contexte de ce Conseil d'Administration, une déclaration du Premier ministre du 19 novembre 2018 sur « Bienvenue en France » avec notamment sur cette présentation, un sujet particulièrement difficile qui est le droit d'inscription différencié.

Un Conseil d'Administration était prévu le 8 février 2019 pour renforcer la position du Conseil d'Administration donc de l'Université de Nantes à la faveur d'éléments que nous avions en plus par rapport aux prises de position antérieures. Compte tenu des blocages et après décision des administrateurs, ce Conseil d'Administration a été annulé.

Ce même jour, sept étudiants ont décidé d'entamer une grève de la faim, ils ont été localisés à la faculté de droit et de sciences politiques. Il est apparu qu'au-delà de l'engagement de ces étudiants, il y avait une volonté d'occupation, ce qui a justifié une demande d'évaluation. Le même jour à plusieurs reprises et les jours suivants, les étudiants grévistes de la faim ont été rencontrés par la **PREMIERE VICE PRESIDENTE**, et **Madame TEXIER**. Il y a eu un blocage le mercredi et puis en fin de cette même semaine, ces étudiants grévistes de la faim ont décidé de suspendre leur grève.

Le lundi suivant, **LE PRESIDENT** a lui-même rencontré des représentants des grévistes de la faim, des représentants des associations d'étudiants étrangers ainsi que l'*UNEF*. Ces personnes étaient sincères dans leur engagement. Il y a eu un débat d'une heure et demie, un dialogue posé mais franc, une volonté de poursuivre ce dialogue a donc été actée sur un périmètre un peu près analogue. L'objectif était de bien comprendre les positions des uns des autres, de voir ce qui allait se passer dans les différentes situations, ils vont se revoir. Dans le dialogue également, a été convenu d'un commun accord que lors du Conseil d'Administration exceptionnel de ce matin, ils allaient intervenir. Il propose donc les accueillir tout à l'heure. Ils vont présenter leur point de vue. Il proposera un temps d'échange, après quoi il leur sera demandé de quitter le Conseil d'Administration de manière à ce que les administrateurs puissent débattre. Puis, il proposera une motion en fin de Conseil d'Administration. Une motion simple, la plus simple possible de manière à ce qu'il n'y ait pas d'incompréhensions, d'extrapolations, quelque chose de facile à appréhender.

Après leur intervention, ce qui est proposé c'est de reprendre de son point de vue, ce qu'il pense de la déclaration du Premier ministre. La position de l'Université de Nantes telle qu'elle s'est forgée depuis le 19 novembre 2018, la position de la CPU aussi pour bien comprendre, la mission de concertation qui a été mandatée avec cinq experts, ce qu'il en est sorti, mais surtout, ce que la ministre a retenu de cette mission de concertation. Et donc, tout en demandant la suspension, qu'est-ce qui se passe s'il y a promulgation d'un décret, de manière à éclairer vos décisions.

Il y a eu dans la presse une déclaration de la Ministre hier. Il en sera donné la teneur. De manière à arriver, après échange, à ce que chacun puisse se forger une opinion. Voilà ce qui peut être dit à cet instant. Il interroge l'assemblée pour savoir si l'ordre du jour convient. Il a souhaité qu'il y ait un échange avec ces étudiants parce que c'est la première fois qu'il y avait de part et d'autre, une propension a vraiment et sincèrement se dire les choses sans détours et d'une manière posée. Il pense que c'est une bonne chose, il souhaite ce dialogue. Cela n'a pas toujours été possible, il faut être deux et là, il avait quelque chose d'important. Il propose de donner son point de vue sur les propos du Premier ministre.

Mme SAMI indique qu'elle ne sait pas si tout le monde est au courant. Il est question d'une déclaration de la Ministre hier. Elle ne sait personnellement pas du tout ce qu'il y a dans cette déclaration. Elle demande au **PRESIDENT** s'il peut la résumer.

Le PRESIDENT suit ce dossier à la minute. Sur l'annonce du Premier ministre au moins de novembre, le 19 novembre 2018. Il a deux « oui » et un « non ».

Il a un premier « oui » sur s'intéresser à mieux accueillir les étudiants étrangers, c'est difficile d'être contre. En revanche, il est possible de partager un constat, c'est qu'il est possible de faire mieux. Il y a un certain nombre d'indicateurs, même s'ils ne sont pas qualifiés complétement, sur les difficultés de logement, les difficultés pour obtenir des visas dans certains lieux, des problèmes de santé, etc. Donc « oui » pour travailler sur ces éléments.

« Oui » pour travailler sur une stratégie internationale des établissements. Il y a encore beaucoup d'établissements qui présentent leurs stratégies internationales à l'aune du nombre de conventions qu'ils ont à travers le monde. Il a vu une université il y a peu qui n'était pas une des plus importantes en volume, en taille, qui disait « on a 570 conventions », ce n'est pas forcément une stratégie, « oui » pour y travailler.

En revanche, « non » et clairement « non » pour les droits différenciés des étudiants extra-communautaires. Il le rappelle ici, ces étudiants se voient attribuer des droits sans concertation, sans évaluation de la pertinence de la mesure, sans en mesurer les conséquences en terme d'éviction, notamment vis-à-vis des partenariats qu'il est possible d'avoir et d'éviction vis-à-vis des pays qui ne sont pas forcément les plus riches. Il pense particulièrement à l'Afrique. C'est un « non » très clair. C'est un « non » vis-à-vis de la francophonie. Un « non » aussi sur les conséquences que cela peut avoir sur l'influence de la France dans le monde et c'est pour cette raison que ce « non » est très marqué. Voilà ce qu'il pense de la présentation.

Il pense à titre personnel que les droits d'inscription devraient être nuls et gratuits pour tous les étudiants. Il est possible de ne pas être d'accord. C'est un nouveau modèle qu'il faut imaginer car ceci représente une externalité positive, un investissement pour la nation et un potentiel de croissance du pays. Le prix élevé de quelque chose n'a jamais été en relation avec la qualité. C'est ce que l'on peut appeler l'action microéconomique de Bercy et qui avait l'idée d'avoir des droits augmentés entre la licence et le Doctorat sous prétexte que le Doctorat était un diplôme plus élevé. Les prépas en France, nous les connaissons, elles sont gratuites, cela n'est pas pour autant que les étudiants ne s'engagent pas.

Il s'interroge également sur la stratégie, avoir 500 000 étudiants à l'horizon 2027, peu importe la date, 500 000 étudiants pourquoi, comment ? Comment les qualifier ? Pour quelles raisons ? Pourquoi 500 000 ? C'est quelque chose qui n'est pas posé quand on voit la pression démographique de l'Afrique, cela parait être une goutte d'eau et fait une vision beaucoup plus globale. Il rappelle que le Nigeria, qui n'est pas francophone, sera plus peuplé que les Etats-Unis en 2050. La vague démographique africaine est sans commune mesure en augmentation même si c'est intéressant et vertueux de s'intéresser à ces étudiants.

Il remarque aussi l'absence de liens entre les objectifs affichés et les moyens mis en œuvre. 10 millions d'euros de fonds d'amorçage lui paraissent sous-calibrés au regard des enjeux.

Et puis, enfin, la motivation politique apparente « Bienvenue en France » n'est pas en rapport avec la motivation politique sous-jacente qui est d'abord budgétaire. Cette logique d'exonération est en fait, un piège. Un piège parce que l'Université ne s'emparera pas de ces ressources propres et le ministère sera fondé à dire que les Universités n'ont pas besoin d'argent complémentaire et donc là, l'enjeu est important d'autant plus que certaines parties de l'Etat réfléchissent à un nouveau modèle de financement des universités. Au-delà de ce qui est vu aujourd'hui, c'est le vrai rendez-vous qu'il ne faut pas rater, c'est une vraie question. C'est quelque chose de vraiment important. Il rappelle que l'Université a toujours soutenu la tutelle pour obtenir des fonds vis-à-vis de Bercy. Là, la situation est pour le moins particulière. Voilà ce que qu'il pense aujourd'hui de ce qui a été proposé. Après ce propos introductif, il propose de faire venir les étudiants. Les étudiants sont là, il est possible de les faire monter, ils sont 9. Il propose de leur donner la parole au micro, d'échanger avec eux et d'ensuite débattre.

Arrivée de la délégation étudiante

LE PRESIDENT remercie la délégation étudiante pour leur présence. Il leur indique que les propos sont enregistrés.

Etudiante n°1 souligne que pour commencer, et pour revenir plus globalement sur cette mesure, ils commenceront par dire qu'elle s'inscrit dans la continuité de la politique de l'immigration choisie et qu'elle a pour objet de trier les étudiants/tes comme c'était déjà le cas avec l'application de cette politique-là sous Nicolas Sarkozy et que « Bienvenue en France » annonce en fait, la même chose, c'est-à-dire cette volonté de trier et ici de trier selon l'origine géographique des étudiants-es en appliquant des droits d'inscription différenciés.

L'idée avec « Bienvenue en France », c'est effectivement d'attirer plus d'étudiants-tes étrangers-ères c'est ce qui est dit. Mais concrètement, ce que l'on voit, c'est qu'il y a un impact sur les mobilités étudiantes déjà modifiées depuis la politique de l'immigration choisie et du coup on a une reconfiguration qui a lieu selon la classe sociale, l'origine géographique et le type de formation. Alors finalement ce que l'on voit derrière « Bienvenue en France », c'est qu'il y a une diversification, la provenance géographique des étudiants-es à travers des mesures qui vont cibler les étudiants-es issus des pays dits émergents : Le Brésil, la Chine, la Russie et donc au détriment des étudiants-es issus du Maghreb et de l'Afrique Subsaharienne et donc des anciennes colonies, alors qu'est-ce que cela veut dire ? Question en suspens.

Etudiant n°2 souhaite évoquer la situation des étudiants étrangers en France, situation qui est déjà très difficile et s'il est rajouté à cela cette loi qui va aussi augmenter de façon substantielle les frais d'inscription, cela va devenir plus difficile pour ces étudiants. Il est originaire de Guinée, issu d'une famille modeste. Il n'a pas eu la chance d'être né dans une famille riche ou d'être né avec une cuillère en or à la bouche. Les étudiants étrangers se battent au jour le jour et ensuite pour étudier et venir aider leurs familles respectives en Afrique. Les étudiants qui sont là sont dans des situations très difficiles, ils sont obligés de travailler et d'allier des petits boulots avec leurs études.

Il précise qu'il fait aussi partie d'une association d'étudiants étrangers. Avant, les étudiants de Guinée avaient de très bons résultats à la fac. Ces dernières années il y a eu aussi des retours comme quoi les résultats sont en baisse. Pourquoi ces résultats sont en baisse? C'est justement par rapport aux difficultés que rencontrent ces étudiants car la plupart sont obligés de travailler, souvent toute la nuit. Et lorsqu'ils arrivent à la fac, ils ne sont pas concentrés et la conséquence, c'est l'échec. Cette mesure-là s'inscrit dans ce cas-là, elle va plutôt encourager l'échec, l'échec des étudiants à la fac. Un étudiant qui doit payer 2 770 euros en Licence ou celui qui doit payer 3 770 euros en Master est obligé de travailler et d'économiser 270 euros sur 10 mois pour pouvoir payer les 2 770 euros. Cela veut dire que cet étudiant-là ne va pas pouvoir se concentrer sur ses cours et va finalement abandonner ses cours.

La situation est déjà difficile, la plupart des étudiants sont obligés de payer les frais d'inscription en plusieurs fois. Luimême a payé ses frais d'inscription en trois fois cette année. Il n'avait pas la possibilité de payer les 243 euros pour son Master en une seule fois et il a donc été obligé de demander à l'administration de le faire en trois fois. S'il avait dû payer 3 770 euros, en combien de fois aurait-il pu les payer ? Cette augmentation est absolument scandaleuse.

Cela revient à dire aux étudiants qu'ils ne vont pas pouvoir continuer à étudier, de ne pas pouvoir poursuivre leur rêve. Tous ceux qui viennent ici ont un rêve. Le rêve, c'est d'étudier, d'être utile à leur famille, à leur pays et aussi à la France. C'est un espace francophone, un modèle est défendu, ce modèle-là, c'est le modèle français. Il est donc demandé aux administrateurs de rejeter cette mesure d'augmentation pour ne pas que notre université se ferme aux plus modestes. Il remercie l'assemblée.

Etudiant n°3 souligne deux points importants :

Le premier c'est qu'il y a à peu près 350 000 étudiants étrangers qui viennent en France tous les ans. La moitié d'entre eux viennent de pays africains. Avec cette mesure, il est bloqué l'accès à l'enseignement supérieur à la moitié des étudiants qui viennent en France. Comme l'a rappelé son camarade, c'est tout simplement impossible d'arriver à payer ces 2 700 euros par an s'il n'est déjà pas possible de payer ces 270 euros en une fois. Comment pourrait-il payer les 2 700 euros ? D'un point de vue humaniste, cette règlementation est une catastrophe.

Cependant, aussi, il aimerait souligner le coté économique de la loi, il faut savoir que des réformes se succèdent et cela a commencé par la sélection, la loi ORE. Maintenant, on augmente les frais d'inscription aux étudiants extracommunautaires. Lorsque l'Angleterre a fait des réformes néolibérales, a commencé par augmenter en 1984 les frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires avant d'étendre ces frais à tous les étudiants en général. Ils souhaitent alerter ce risque et ils demandent à l'assemblée de considérer ce risque. Ils proposent également de rajouter un amendement à la motion. Il tient à lire la motion votée à l'institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour pouvoir avoir un exemple :

« L'INSA accueille 20% d'étudiants extra-communautaires dans les deux années post-bac et 43% en Doctorat. Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon affirme son attachement aux valeurs fondatrices de l'établissement et sa volonté de former des docteurs et ingénieurs humanistes et citoyens possédants de hautes compétences techniques et scientifiques sans distinction d'origines sociales ou géographiques. Par conséquent, l'augmentation des frais d'inscription ciblés sur les étudiants extra-communautaires annoncés sans concertation est incompatible avec le modèle INSA et jugée discriminatoire par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration demande donc la suppression de cette mesure. »

L'amendement que l'on veut ajouter en s'inspirant de pas mal de motions qui ont été votées dans d'autres universités, c'est le caractère discriminatoire de cette réforme et la demande de sa suppression. Pour terminer, il tient à dire qu'il est aussi issu d'une école d'ingénieur, de *Polytech* Nantes. Il a eu ces bourses lorsqu'il fallait aller en stage à l'étranger pour valider son diplôme d'ingénieur. Il a vraiment apprécié le modèle français de l'enseignement supérieur. S'il est là en face de l'assemblée c'est grâce à cela et lorsqu'ils ont droit à cette aide, on a une reconnaissance infinie et c'est dommage de l'enlever. Il remercie l'assemblée.

Etudiant n°4 ne souhaite pas revenir sur les effets de cette mesure et futur décret « Bienvenue en France » car ses camarades l'ont déjà dit. Il y a eu quelques changements car les doctorants ont été exemptés de cette mesure. Mais à entendre la ministre, c'est parce que les doctorants-es jouent un rôle très important sur la recherche en France. Alors qu'à la base, il s'agit d'une mesure d'attractivité des étudiants. Donc si la ministre vient reconnaitre que cette mesure va exclure des étudiants des doctorants donc cela veut dire tout simplement que ce n'est pas une mesure d'attractivité mais plutôt une mesure afin d'exclure certains étudiants de par leur nationalité ou bien par des critères sociaux.

Aujourd'hui, ils félicitent l'Université de Nantes de par les mesures ou mails envoyés par le Président et par la convocation de ce Conseil d'Administration. Ils espèrent bien que cette mesure sera rejetée. Par contre, ils savent très bien que le Président ne peut prendre cette décision juste au cours de son mandat. Il va peut-être partir dans deux ans ou trois ans on ne sait jamais et on ne sait pas si le président arrivant va aller dans la même lancée ou bien cela

va changer. Il est bien de se féliciter au niveau local mais la mobilisation continue au niveau national parce que notre objectif est vraiment le retrait de cette mesure.

Aujourd'hui, il n'y a que 18 universités en comptant l'Université de Nantes qui va rejeter cette mesure sur 72 universités. Cela est déjà minime et ils continuent la mobilisation peut être par d'autres modes d'actions qui vont plus viser le niveau national que le niveau local. Il appelle à être soutenu pour ce combat au niveau national pour que cette mesure qu'ils jugent discriminatoire et inégalitaire soit rejetée.

Etudiant n°5 souhaite poser une question à l'assemblée et trouver une certaine réponse. Comment en est-on arrivé là ? Ils saluent le courage avec lequel le président de l'Université de Nantes et le Conseil d'Administration voteront aujourd'hui, ils l'espèrent, la dernière motion qui sera présentée et qui fera que l'Université de Nantes entrera dans la liste de ces universités qui vont dans le respect des dispositions règlementaires ne pas appliquer la hausse des frais d'inscription.

Il a fallu beaucoup d'efforts, beaucoup de sacrifices, peut-être un certain combat qui aurait pu être économisé pour arriver à ce résultat. S'il y a un bienfait de tout ce qu'il s'est passé de cette mesure, s'il y a quelque chose, un avantage que l'on peut en tirer, c'est celui d'avoir permis aux étudiants de parler d'une partie de leur population, les étudiants étrangers. Au moins, on en a parlé, peut-être pas de la meilleure manière mais quand-même, on en a parlé. Aujourd'hui, on connaît mieux qu'hier leurs conditions, leurs situations et comment ils étudient, c'est excellent.

Il convient de faire un point sur la situation des étudiants étrangers. Ce qu'il va ce qu'il ne va pas, ce qu'ils apportent et ce qu'ils peuvent apporter. La présence d'étudiants étrangers en France peut être beaucoup plus capitalisée (même s'ils ne sont pas capitalistes). Il souhaiterait poser ce décor, on peut essayer de profiter de l'occasion pour poser un certain débat sur la question de l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers. Comment arriver à faire d'eux un levier pour notre université ?

Deuxième chose, c'est que tout ce qui s'est passé a permis à certains parmi nous de voir qu'il y a un climat que l'on peut peut-être arranger au sein de l'université. Il y a comme une sorte de méfiance entre les membres de l'université, entre la population universitaire. Parfois, on se regarde en chien de faïence. Parfois on ne s'entend pas trop peut-être. Parfois, on ne sait pas s'exprimer comme il faut, peut-être, parce que cela pose aussi problème. On peut essayer de nous dire créons un cadre qui nous permet sans hausser le ton, sans être obligé de *fighter* pour pouvoir prendre de bonnes décisions tout simplement pour que l'université marche, aille sur ses deux jambes, que les gens à l'université se disent que là quand-même, où l'intelligence est sensée se retrouver on peut juste discuter, juste être d'accord sur les bonnes solutions. Il remercie l'assemblée et propose de répondre aux éventuelles questions.

LE PRESIDENT remercie les étudiants pour leurs interventions. Il propose un échange avec les administrateurs qui souhaitent poser des questions.

Mme TRICHET remercie les étudiants pour les interventions structurées et argumentées. Elle les remercie d'avoir rappelé qu'effectivement, le but de l'université c'est un modèle de solidarité et de solidarité à travers les classes pour l'ascenseur social. Ce sont des choses qui leur tiennent à cœur. Elle demande aux étudiants quel est le pourcentage d'étudiants extra-communautaires qui sont en Doctorat et par exemple en mathématique, pour que l'on se rende compte du désastre que ce modèle pourrait être.

Etudiant n°3 précise qu'il y a 45% d'étudiants qui viennent étudier en Doctorat en France, il faut savoir que sur ces 45%, la moitié d'entre eux ont fait un Master en France, c'est important à noter.

Etudiant n°2 ajoute que le nombre de doctorant en France est en baisse. Cette baisse-là est justement compensée par des doctorants étrangers. Si on doit augmenter la hausse des frais d'inscription, c'est la richesse qui prendrait un coup en France.

Mme SAMI pense que **Valérie TRICHET** pourrait répondre à sa question. Elle ne connait pas le pourcentage de doctorants en ce qui concerne les mathématiques mais elle sait qu'il s'agit effectivement d'une majorité. Elle remercie les étudiants pour leurs témoignages argumentés et quelques-uns émouvants. La seule chose qu'elle souhaiterait dire c'est qu'elle salue leur détermination à défendre leurs convictions et opinons et elle leur dit bravo.

Mme OBLE précise qu'elle est membre du Conseil d'Administration en tant que personnalité extérieure à l'université. Elle est ravie de les avoir écoutés. C'est effectivement une mesure inique avec une contradiction entre les objectifs affichés et la réalité qui amènera la sélection des étudiants. C'est une méthode utilisée sur un certain nombre de sujet par le gouvernement. On retrouve cette méthode dans la loi travail, dans la loi sur la liberté du choix de son avenir professionnel.

D'un autre côté, le gouvernement teste, il lance une idée sur la conditionnalité des aides sociales, là il tente une augmentation des frais d'inscription des étudiants extra-communautaires pour ensuite le généraliser au niveau de l'ensemble des étudiants.

Si l'on regarde le modèle américain ou anglais, il y a eu un reportage il y a quelques temps sur les frais d'inscription des étudiants en Angleterre et aux Etats-Unis. On s'aperçoit que la dette étudiante s'élève à 45% aujourd'hui. On est d'ailleurs en train de la vendre. Le système américain ou anglais coute plus cher à la société anglaise et aux Etats-Unis que la gratuité. On est bien sur une question d'idéologie. Elle rejoint les étudiants sur l'idée qu'effectivement, on ne grandira que par les échanges, l'écoute et la diversité. Pour répondre aux défis qui nous attendent, il faut bien être sur de la collaboration et sur le débat.

M. CHENE remercie d'avoir cette discussion ici et non comme il y a quinze jours dans le froid et la pluie. Il salue cette intervention. On est tout à fait d'accord sur cette mobilisation importante aujourd'hui pour les étudiants étrangers mais qui peut présumer aussi de ce qui peut se passer demain pour les autres étudiants. En tout cas, cela va dans le sens que les étudiants ont rappelé en Angleterre notamment ou cela peut être effectivement, un nouveau modèle.

Pour appuyer cette démarche, sur un autre cadre, s'agissant de l'université de Dakar au Sénégal, le doyen de l'UCAD (école polytechnique de Dakar) venue dernièrement pour échanger sur des problématiques d'entreprenariat avec l'Université de Nantes. Une signature d'un partenariat avec le président a été facilitée par une chose, le doyen de l'Université de Dakar et notamment de polytechnique est un ancien de l'Université de Nantes. Il a fait sa thèse en France mais aussi à l'université de Nantes et ce quelque chose qui a facilité.

Juste un point de détail, l'Université de Dakar, c'est 90 000 étudiants, c'est juste le double de l'université de Nantes. Voilà, c'est juste pour rappeler les faits. Il remercie les étudiants pour leur mobilisation. C'est une mobilisation qui est aussi générale et les administrateurs l'appuient comme cela a pu être rappelé il y a quinze jours ensemble. Ils sont tout à fait d'accord avec ce mouvement qu'il appuie et qu'ils appuient.

M. GRASSET souhaite remercier les étudiants pour la qualité de leur intervention extrêmement bien structurée : cinq personnes qui parlent, chacune avec un message qui s'engrange très bien les uns derrières les autres. Et un témoignage très émouvant de ce qui est la réalité du terrain dans la ville de Nantes que certains connaissent et d'autres non. Les enjeux politiques, les enjeux stratégiques les messages aussi sur la nécessité du dialogue. Et il comprend que les étudiants l'on entendu comme eux et c'est une excellente chose. Il préfère de très loin les voir devant lui ce matin, en tant qu'administrateur que derrière les grilles à ne pas se respecter les uns les autres, sous le froid et la pluie, il y a deux semaines. Le message des étudiants est extrêmement clair. Il pense que l'ensemble des administrateurs l'ont entendu. Ils verront ce qu'ils en font.

Il retient aussi, parce que c'est très important, ce qui a été dit à l'intervention numéro 3, sur le souhait d'un amendement que ce soit sur la forme qu'on y met et sur le terme à terme discriminatoire sur lequel l'assemblée va revenir lors des débats. Il souhaite les remercier car il ne savait pas à quoi s'attendre à sept heures et demie en arrivant devant les portes de l'université. Il est extraordinairement satisfait et content de voir la nature des échanges de ce matin. Il faut le dire, c'est enregistré, ce sera répété et c'est tant mieux.

Il leur parle aussi, non pas en tant qu'administrateur mais en tant que vice-président à la recherche de l'Université de Nantes. Ce qui a été dit par les étudiants est une évidence les administrateurs ou en tout cas pour lui. La dimension internationale de la recherche ne fait plus aucun doute dans quelque discipline que ce soit. Que ce sujet-là soit remis en question par des décisions ou des tendances à aller vers une discrimination pose une très sérieuse question sur l'avenir de la recherche. N'importe quel chercheur de renom est passé à un moment ou à un autre dans un pays étranger et a compris le fait que la recherche ne peut que s'enrichir de par la nature totalement différente avec laquelle sont abordés les problèmes dans différents pays. Si on ignore cela, on n'a juste rien compris. Les étudiants l'ont compris alors qu'ils ne sont pas encore des chercheurs, et bravo pour cela. Les membres l'ont évidemment compris depuis longtemps et il est dommage que l'on doit se battre en permanence pour le rappeler.

Mme MORERE se joint à tous les administrateurs pour remercier les étudiants de leurs interventions de ce matin. Et pour rejoindre ce qui vient d'être dit par Olivier GRASSET, c'est un combat que l'on aurait pu économiser mais non. Il est important que les étudiants aient formulé aussi toutes ces remarques. Il a été dit qu'ainsi, on a pu mieux connaître les conditions d'études et d'accueil des étudiants internationaux à Nantes et ailleurs sur le territoire et elle pense que c'est aussi grâce à la parole que les étudiants ont pris et surtout au dialogue qui est en train de s'instaurer entre eux. Cela est important et c'est la ligne sur laquelle on souhaiterait continuer à avancer.

Mme ARTEAUD remercie les interventions des étudiants fortes intéressantes et très bien structurées. L'*UNEF* appui la demande d'amendement, modification de la mention discriminatoire de cette mesure. Les conditions de vie des étudiants étrangers, c'est tous les jours, en tant que syndicat étudiant, c'est toutes les semaines qu'on a des étrangers

qui viennent voir l'UNEF parce qu'ils ont des soucis et pour renouveler leurs visas, parce que avoir une mauvaise note dans une matière c'est remettre aussi en cause leur poursuite d'études etc. C'est aussi important de le rappeler.

Il faut rappeler que pour venir en France, les étudiants étrangers doivent avoir 7 300 euros sur leur compte et que cela ce n'est pas négociable. Du coup, sans même parler de la hausse des frais d'inscription, avoir 7 300 euros sur son compte, elle en tant que française, elle n'a personnellement jamais eu 7 300 euros sur son compte. Pas grand monde a déjà eu 7 300 euros sur son compte lorsque l'on est étudiant.

L'UNEF soutient tout à fait la démarche. La mobilisation continue, la question que l'université n'applique pas l'augmentation des frais d'inscription c'est pour l'UNEF une première étape. Cette étape, elle est passée. Maintenant, c'est au niveau national que l'on va jouer et que l'on ne va pas relâcher la mobilisation sur Nantes. Comme cela a très bien été dit par les camarades, cela sera sans doute d'autres moyens d'action et essayer de s'adresser à d'autres personnes. Pour l'UNEF la mobilisation n'est pas terminée. Ils espèrent que le décret ne passera pas.

M. GADOLLET indique que l'accès à l'université est un sujet important et il respecte le point de vue sur cette question. Cela permet de nourrir le débat et c'est primordial. Toutefois, il dénonce les modes d'actions des étudiants d'où la question. Quelle suite donnerez-vous concrètement à la mobilisation à Nantes ?

Etudiant n°6 en Droit précise qu'avant de répondre à la question, il tient à remercier toute l'assemblée présente ici pour avoir affiché leur solidarité. Solidarité à l'égard n'est-ce pas des étudiants qui sont mobilisés pour pouvoir barrer la voie à cette mesure qu'ils jugent injuste, impertinente et discriminatoire.

Comme ils sont des juristes pour la majorité, il aimerait rappeler le fondement sur lequel ils se sont basés pour pouvoir mener cette lutte. C'est l'article 123-2 du code de l'éducation. Notamment dans son troisièmement qui donne les finalités de l'enseignement supérieur. Dans cet article, on dit que le service public de l'enseignement supérieur contribue à la lutte contre les discriminations, à la réduction des inégalités sociales et à la construction d'une société inclusive. A cette fin, il veille à favoriser l'inclusion des individus sans distinction d'origine et de milieu social. Si ils se sont battus au niveau local et qu'ils comptent justement continuer le combat au niveau national, c'est parce qu'en fait cette mesure ne va pas dans le sens de ce que dispose l'article 123-2 du code de l'éducation.

Pour répondre à la question, les étudiants ont été victimes, de ce qu'il qualifierait de disqualification systématique surtout de la part de l'*UNI* et cela est bien dommage parce qu'en fait, comme l'a été expliqué à plusieurs reprises, au mois de janvier par exemple, a été mis en place « le mois de l'étudiant » ou plusieurs actions ont été définies. Il y a eu des débats publics au niveau de la fac de sciences, il a eu la « bibliothèque humaine » qui consistait à amener les étudiants étrangers à pouvoir faire part de leurs difficultés au niveau de la vie estudiantine. Une soirée festive a été organisée ou a été invité l'ensemble des membres de l'université que ce soit les étudiants, les professeurs et le personnel pour qu'ils viennent débattre pour trouver quel moyen peut être utilisé pour pouvoir barrer la route à cette mesure. Malheureusement, il n'a été vu personne. Critiquer, dire que l'on n'est pas d'accord avec nos modes d'action utilisés mais personne n'est venu proposer autre chose. En face de nous, les gens été sourds. On a parmi nous ici des gens qui ont fait la grève de la faim présents à la faculté de droit. Mais qu'est-ce qui a été constaté? Une insensibilité. Les gens été indifférents et insensibles à leur égard. On ne peut pas venir ici critiquer pour avoir utilisé, malheureusement, le seul moyen que l'on avait pour pouvoir nous faire entendre.

Si vous avez des propositions, il est prévu d'organiser, d'ici le 5 mars, une conférence au niveau de la faculté de droit pour qu'éventuellement si vous avez des propositions efficaces. On les attend pour pouvoir continuer la lutte qui a connu une avancée au niveau local mais qui doit toujours continuer au niveau national.

Mme HAROUET BRANCHEREAU remercie les argumentations des étudiants. Elle rappelle qu'ils sont là pour rappeler l'opposition à la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers concernant *InterAsso* Nantes. Malgré les nouvelles annonces du gouvernement concernant les doctorants, nous jugeons cette mesure en contradiction avec la vision d'une université ouverte à tous. Cette hausse peut annoncer une hausse globale des frais d'inscription et ils s'y opposent fortement. Ils constatent que le système est à bout de souffle et que l'Etat cherche à financer par tous les moyens l'enseignement supérieur. Ils soutiendront les initiatives menées pour que le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes se positionne contre cette règlementation et puisse exonérer l'ensemble des étudiants concernés ainsi que les accompagner dans leurs démarche d'intégration universitaire comme l'a été mentionné.

Etudiant n°2 précise que comme l'a si bien rappelé son camarade tout à l'heure au sujet des modes d'actions, il est déçu par rapport au combat qu'ils mènent. Il le dit avec un pincement de cœur, il a été sidéré par l'inaction des professeurs de l'Université de Nantes. A chaque fois qu'ont été menées des actions sur le campus, ils disaient être contre les modes d'actions. Mais lorsque l'on demande qu'est-ce que vous proposez ? Personne n'a proposé quelque chose. Alors que dans d'autres villes, il y a des professeurs qui ont publiés dans la presse des tribunes s'opposant à cette mesure. A sa connaissance, il n'a pas vu un professeur de l'Université de Nantes publier dans la presse pour

dénoncer les caractères discriminatoires et impertinents de cette mesure. De ce point de vue-là, il est très déçu. Il ne faut pas critiquer les étudiants, il faut aussi les soutenir dans leur mode d'action. C'est ensemble qu'on l'on pourra mener le combat.

Il souhaite également remercier la vice-présidente d'être venue voir les étudiants grévistes de la faim. Il a été un peu déçu que le président ne vienne pas. Elle représentait le président mais on aurait aussi aimé voir le président en face. C'est dur une semaine sans manger, c'est vraiment très dur. Ils l'ont fait avec beaucoup de courage et de conviction. Il aimerait que les uns et les autres nous soutiennent.

Mme BARON précise qu'elle est élue des personnels, elle remercie les étudiants pour leurs explications, pour leur mouvement d'action même si elle regrette peut-être de ne pas avoir suffisamment marqué sa solidarité même si les syndicats l'ont fait. Les syndicats sont derrières les étudiants et ont les mêmes arguments que les leurs. Le désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'enseignement supérieur public est dramatique. Elle invite les étudiants à lire le blog d'Olivier ERTZSCHEID professeur à l'Université de Nantes qui s'appelle « Affordance » qui lui par contre à fait une prise de position très violente contre cette mesure. Elle ne sait pas s'il est le seul.

Mme BOUSQUET se présente, Vice-présidente culture et membre du Conseil d'Administration, elle voulait remercier les étudiant pour être venus aujourd'hui s'exprimer. C'était de belles prises de parole et elle aimerait avoir leur éloquence pour parfois porter des sujets aussi importants. Elle souhaite juste rappeler également qu'ils étaient depuis le mois de décembre assez mobilisés sur cette question. Elle est donc heureuse qu'il y ait un relais chez les étudiants et parmi les membres de cette belle assemblée. Les positions ont été unanimes dès le mois de décembre pour être très circonspect sur ces positions du gouvernement et sur le cynisme déjà donné dans le titre « Bienvenue en France » de cette action.

LE PRESIDENT remercie les étudiants. Avant l'arrivée des étudiants, il a insisté sur la sincérité de l'engagement des étudiants. Le fait que nous devions nourrir le dialogue. S'agissant de la presse, la semaine dernière, tous les jours, il y a eu quelque chose. Mais il y a un non-sens symbolique très fort, parce qu'en fait, on a parlé des blocages. Par nature, l'université doit être ouverte, elle est ouverte à l'autre. Ce qui est intéressant dans la différence, c'est ce que l'autre peut m'apporter. Symboliquement, l'université doit être ouverte au dialogue et à la différence. Il insiste sur le fait que l'on puisse parler aussi de l'université dans cette dimension d'ouverture. C'est ainsi que l'on va pouvoir davantage nourrir ce dialogue.

Etudiant n°2 rappelle qu'ils sont très contents d'être ici pour échanger. Ils aimeraient que les membres aillent dans leur sens avec une position sans ambiguïté à cette mesure-là. Pour terminer, la mobilisation va se poursuivre au niveau national. Ils aimeraient être soutenus par leurs camarades et leurs professeurs.

Etudiante n°1 ajoute que, que ce soit la question des blocages ou de la grève de la faim, ils ne sont pas soutenus par l'université. Alors, que faire ? Quels moyens d'action utiliser ? Comment faire en sorte qu'on puisse échanger sur ces questions-là ? Les fois où il y a eu des blocages, il y a eu des échanges avec les étudiants-es qui ne bloquaient pas qui et qui venaient pour étudier simplement. Et de manière générale, les personnes sont contre l'application de cette mesure mais elles sont pénalisées s'ils ne vont pas en cours. Donc, pourquoi pas une banalisation des cours ? Pour que l'on puisse effectivement avoir des espaces, des moments où l'on peut échanger ensemble parce qu'ils n'existent pas. Comment est-ce que l'on fait pour que l'université soutienne concrètement la mobilisation ? On n'a pas vu à l'échelle de Nantes, hormis organisé avec des syndicats, des espaces de concertation. En tout cas, cela n'a pas été suffisant.

Ils ont eux aussi envie d'une université ouverte. Une université ouverte fermée une journée c'est rien comparé à une université qui ferme les portes à plein de gens et remet en question tout leur avenir. C'est ce qui se passe concrètement. Pour beaucoup d'étudiants-es non européens c'est une porte ouverte. Olivier GRASSET l'évoqué à l'instant, il se rend compte de l'importance de cette ouverture à l'internationale. Si elle n'avait pas cet apport dans ces études, il lui manquerait quelque chose. C'est évident. Les blocages on n'en a pas envie non plus. Elle a aussi envie d'aller étudier comme les autres mais elle n'a pas envie que l'avenir de d'autres personnes soit remise en jeux.

Mme MORERE souhaite revenir sur la question des blocages. On est sur un mode d'échanges qui va nous permettre de mieux voir comment avancer ensemble et d'améliorer les conditions au niveau nantais et au niveau national aussi en alimentant les conversations et les discussions. Le blocus c'est une université fermée clairement que ce soit pour un jour ou que ce soit pour deux heures ou de manière perlée. C'est une image qui n'est pas celle que l'on veut renvoyer. Ce n'est pas celle en laquelle vous croyez. Il faut passer à autre chose en termes de modalités d'actions. On parle de solutions à trouver et il y en a. Bloquer le campus cela vide le campus et il n'y a plus d'interlocuteurs, étudiants, enseignants ou personnels administratifs.

Au Service Universitaire des Langues est accueilli plus d'un millier d'étudiants internationaux sur les campus pour apprendre le français et ils ne comprennent pas ce mode d'action. Ils sont pourtant très à l'écoute de ce qui est proposé et ils auraient beaucoup de choses à apporter.

Etudiante n°7 rappelle qu'ils sont ici pour porter un message et en aucun cas ils ne représentent tous les étudiants mobilisés. Ils ne peuvent pas répondre aux questions sur les modes d'actions car ce n'est pas à eux dix qu'ils décident. Ils sont ici pour porter le message suite à l'invitation au Conseil d'Administration.

Elle a un pincement au cœur d'entendre tous les administrateurs les remercier d'être ici comme si d'habitude ils ne souhaitaient jamais dialoguer alors qu'il y a quatre mois, il y a des mails, des prises de contact qui ont été faits pour que les étudiants-es) étrangers-es et leurs associations soient entendues. Il n'y a jamais eu de réponses.

S'agissant de l'UFR de droit, il y a une réunion organisée par la Madame la doyenne, il y a seulement deux personnes qui y sont allées. Si on en arrive à des moyens d'action qui ne plaisent pas, à eux non plus, c'est par ce qu'ils n'arrivent pas à se faire entendre. La responsabilité est partagée entre tous si le dialogue n'a pas été instauré. Ce n'est pas uniquement de leur faute sur ce temps.

PRESIDENT évoque le fait que lorsqu'ils se sont rencontrés le 18 février, tout a été dit. Ils n'ont pas échos de ces demandes de remontées. Il invite à regarder devant. Il a promis qu'ils se retrouveraient, qu'ils y auraient des propositions et qu'ils allaient en débattre. Il propose d'avancer là-dessus. Symboliquement, une université fermée c'est une erreur, c'est une faute. Il ne soutiendra pas les blocages. Allons chacun de l'avant, chacun dans son mode d'action, dans son expression. Sur le fond, il n'y a pas de *dissensus*. Il remercie les étudiants d'être venus ce matin.

Etudiant n°7 rajoute avoir lu l'entretien de la ministre dans le JDD. Il a été dit qu'ils restaient dans les 10%. C'est la marge de manœuvre qui permet d'appliquer les exonérations sur les étudiants. On met de côté les doctorants qui représentent 40% de l'effectif des étudiants à Nantes. Du coup, il est sûr et certain que pour la rentrée prochaine, il n'y aura pas de difficulté ? C'est la certitude qu'il voulait avoir.

LE PRESIDENT affirme que oui et précise qu'il informera les administrateurs sur ces modalités. Il confirme que l'étudiant a raison. LE PRESIDENT remercie les étudiants et précise qu'ils organisent la suite pour le débat.

Applaudissements - La délégation étudiante sort de la salle des conseils.

LE PRESIDENT tenait à ce qu'il y ait ce dialogue. Il est tombé la semaine dernière face à des étudiants qui ont envie d'avancer dans le dialogue respectueux et il veut l'encourager d'où cette intervention. Il a donné tout à l'heure sa position vis-à-vis des propos du Premier ministre.

Au niveau de l'Université de Nantes, c'est l'un premiers établissements puisque dès le 19 novembre 2018, trois jours après et de manière très réactive, l'équipe présidentielle a donné sa position d'hostilité au point d'augmentation par les droits différenciés sans concertation, aucune, sans évaluation de la pertinence de cette mesure et sans préciser le mobile politique qui sous-tend cette augmentation.

Il y a eu un vote du Conseil d'Administration presque unanime (-1) en fin d'année. Compte tenu des informations que nous avions, un certain nombre de déclarations, de messages qui ont été diffusés au sein de l'établissement pour réaffirmer la position et il devait y avoir un vote le 8 février 2019. Il proposera aujourd'hui quelque chose de très simple. Cela a été demandé par les étudiants, des phrases très simples, sans ambiguïté et sans interprétation. Il proposera tout à l'heure deux phrases très claires.

Au niveau de la conférence des présidents des universités (CPU), il est très à l'aise d'être en même temps le président de l'Université de Nantes et vice-président de la CPU puisqu'elles ont la même position. Ils ont demandé une suspension de la mesure et une concertation pour pouvoir avancer.

Le ministère a mandaté une concertation avec cinq experts, cinq collègues qui ont rendu leur rapport lundi dernier. Ce qui est important, c'est peut-être moins de redéfinir tout ce qui a dans ce rapport que ce qu'aura tenu la ministre sur ce rapport. La CPU a eu cet écho en fin de semaine dernière, vendredi soir, il y a un article, comme cela a été dit par l'étudiant en Doctorat en droit, un article dans le journal du dimanche hier sur ce sujet. Il reprend les quatre points retenus du rapport :

Le premier c'est que le Doctorat n'est pas concerné par cette mesure. Il n'y a pas de détails sur les Doctorats, plus longs, moins longs, tels domaines, telles disciplines. C'est pour tous les Doctorats. Le Doctorat est hors champs. C'est une demande que beaucoup ont demandé dont la CPU également et très fortement. C'est une décision impérieuse, c'est un capital humain indispensable. C'est une mobilité physique mais également de

modes de pensées, de vision de la science qui est absolument incontournable. Ce premier point va éclairer votre vote.

- Le deuxième point, c'est le suivi de la mesure dès maintenant. La concertation est arrivée trop tard mais la concertation qui existe va se poursuivre dès à présent avec un certain nombre de thématiques. Ce n'est pas dans l'article mais il les a : travailler sur la qualité de l'accueil; sur la stratégie internationale des établissements ; sur les bourses ; sur les logements ; sur le français langue étrangère et d'autres langues. Voilà les thématiques qui sont posées aujourd'hui et qui vont quoi qu'il arrive s'engager tout de suite.
- La troisième mesure sur les dix millions d'euros d'engagement, c'est d'en consacrer tout de suite, la moitié
 pour les établissements qui n'ont pas, ce que nous avons ici, le guichet unique. C'est-à-dire des facilités pour
 accompagner administrativement nos étudiants lorsqu'ils arrivent. Il s'agit donc de cinq millions d'euros tout
 de suite et pérennisé.
- La dernière mesure qui devrait être inscrite s'il y a un décret. Le décret est en rédaction, c'est stabiliser les droits de tous les étudiants au prorata de l'inflation mais pas d'augmentation des droits d'inscription. Pour répondre aux interrogations formulées le 19 novembre et aux questionnements que vous avez encore eus aujourd'hui. Pas d'augmentation du droit d'inscription des étudiants quels qu'ils soient communautaires ou extra-communautaires.

L'impact aujourd'hui des annonces des nouvelles tarifications sur Campus France avant même un décret, ce qui est quand même une chose particulière pour le moins, sont difficiles à mesurer. On nous dit 2% d'étudiants en moins, il ne commentera pas les chiffres aujourd'hui. Cela concerne les primo-entrants en Licence. Il faut avoir les chiffres en Master alors qu'on sait qu'il y a une baisse en Master et cela se poursuit jusqu'au mois de mars. Donc, attention à ces chiffres, attention à ne pas les sur-interpréter.

Pour l'Université, ce qu'il propose c'est de continuer à demander la suspension de la démarche. En cas de décret, décider d'exonérer tous les étudiants qui sont extra-communautaires concernés par la mesure qu'ils soient primoentrants ou déjà à l'intérieur de l'établissement. C'est ainsi très simple et très lisible. Il pourra répondre aux interrogations des aspects techniques tout à l'heure mais voilà ce qu'ils voulait dire avant de laisser la parole.

M. CHENE demande si l'on a une idée si l'on tend vers des droits d'inscription zéro? Finalement, quel est le coût aujourd'hui de ces frais d'inscription à 300 euros, quel est le gain par rapport au coût? Est-ce qu'il y a une estimation?

PRESIDENT précise que ce qu'il souhaite c'est un débat national. Quel est le contrat entre l'université et la nation ? Pour l'école, c'est gratuit. C'est la solidarité nationale. Est-ce que ce n'est pas un modèle, un prisme de dire que c'est la solidarité nationale comme pour l'école ? Après on peut avoir d'autres points de vue. Cela ne sera pas son point de vue, se dire que ce sera l'engagement des familles, par exemple. C'est les deux extrêmes.

Il y a un vrai débat. A été cité tout à l'heure, le Royaume-Uni, les Etats-Unis. Il croit au gré des déplacements qu'il a pu avoir, qu'il y a un modèle français d'enseignement supérieur et de recherche qui est basé sur cette solidarité nationale. Il y a un message à adresser sur le fait qu'un bon étudiant, ça n'est pas un étudiant qui rapporte de l'argent c'est un étudiant qui donne son meilleur. En Australie, l'enseignement supérieur à la recherche c'est le troisième budget de l'Etat. C'est un choix. En Angleterre, ils sont arrivés jusqu'à 12 000 livres dans les mêmes conditions, ils arrivent eux aussi à un mur. La France, l'Allemagne peut-être la Pologne aussi, ce triangle de *Weimar* avec des droits qui sont gratuits, il a rencontré l'ambassadeur de Pologne la semaine dernière, ont quelque chose à dire sur la place de l'enseignement supérieur dans une société, quelque chose de différent de ce qu'il voit à l'international qui est un marché de l'enseignement supérieur sur le côté péjoratif du marché. Là, il y a quelque chose à affirmer, pour être entendu, il faut exister et donc il faut rayonner.

M. CHENE soutient cette partie qui serait vers la gratuité. Pour éviter le coin dans la porte et au contraire de prendre le revers de cette mesure qui tendrait à aller vers ensuite des frais d'inscription pour l'ensemble des étudiants. A l'inverse, prendre le contre-pied total en disant, au contraire c'est un investissement et pour cela, quelques chiffres afin de rappeler sur la partie internationale que la francophonie notamment qui est quand-même un capital culturel important, on voit les institutions françaises à l'étranger mais également nos industries et nos sociétés.

Il a été chercher quelques chiffres. Le français est la cinquième langue la plus parlée au monde : 274 millions de personnes. En 2014, il y avait 1/26 personne qui parlait le français, la projection 2050 est 1/8 personne dont 85% africains.

Il convient de rappeler également que l'âge médian de la Côte-d'Ivoire est de 20,8 ans, le Nigéria 18.7 et on le sait, c'est le pays qui va dépasser en démographie en 2050 les Etats-Unis. Il s'agit aussi de comprendre les enjeux internationaux qui sont derrière cela.

LE PRESIDENT rebondit sur l'Afrique. Dans la déclaration du Premier ministre il y a un point dont on parle jamais c'est l'axe III. Il parait pourtant important, dès l'année prochaine, cinq millions d'euros pour accompagner soit des établissements qui voudraient ouvrir une antenne ailleurs, soit une filiale, soit beaucoup mieux, soutenir des formations hybrides et à distance. Un peu comme il est fait avec l'Université de Nantes ici. L'année d'après, à partir de 2020, c'est vingt millions d'euros qui seront soutenus par l'Agence Française du Développement sur des pays cyclés. Il aimerait et a demandé par écrit, que ce ne soit pas des emprunts pour les collectivités mais que ce soit des subventions pour les universités de manière à favoriser ces échanges et de formations *in situ*. (Parce que nous n'arriverons jamais à répondre à cette vague si nous pensons recevoir tout le monde. Cet axe III est important et personne n'en parle alors qu'il s'agit d'un élément tout à fait majeur.

Mme ARTEAUD souhaite revenir sur les chiffres. Dans les premiers chiffres qui sont sortis récemment on peut voir que du coup, sur les primo-entrants en Licence il n'y a pas une baisse flagrante par contre, on peut remarquer que c'est l'origine des étudiants qui font leur demande en France qui change comme on a pu le voir, c'est notamment une baisse conséquente des étudiants qui viennent des pays de la francophonie de l'Afrique subsaharienne. Par contre, on a une augmentation très importante du côté de la Chine, du Japon et des Etats-Unis. C'est effectivement une politique d'immigration choisie, ce n'est pas, malheureusement, tout le monde que l'on veut accueillir sur le territoire mais bien des pays ciblés.

Sinon, elle souhaite dire qu'elle est d'accord qu'il faut que l'on réfléchisse sur la place de l'enseignement supérieur. L'UNEF, c'est un secret pour personne, défend une université ouverte à tous, une démocratisation de l'enseignement supérieur. Quand on voit aujourd'hui que les universités ont de plus en plus de problèmes pour financer leurs activités c'est aussi un problème important. L'université n'est pas juste un endroit où les étudiants s'assoient dans un amphi et écoutent les professeurs parler. C'est aussi pour la jeunesse, un endroit pour se former en tant que citoyen, avoir un apprentissage fort de ce que c'est que la démocratie. C'est aussi un partage d'idées, des expériences politiques pour certains etc. C'est aussi ce modèle-là qui est très fort en France et qui n'est pas parfait loin de là et on le critique très souvent quand on a besoin de le critiquer. Par contre, cette démarche d'avoir un enseignement supérieur ouvert au plus grand nombre c'est pour moi une des richesses de la France et aujourd'hui, toutes les mesures qui sont passées, même si on ne sera pas d'accord sur Parcours-sup, mais par contre, sur la question des frais d'inscription pour les étudiants étrangers et bien cela, ça remet en cause ce système français qui permettait à tous de quel que milieu qu'on soit, qu'on puisse faire des études supérieures à moindre coût.

Mme SAMI précise qu'il y aurait énormément de choses à dire sur l'enseignement supérieur en général et puis sur ce cas en particulier. En effet, il faudrait qu'il y ait une réflexion globale au niveau national sur la place de l'enseignement supérieur et la place de la jeunesse malgré tout ce que l'on affiche dans ce pays parce qu'on dit souvent que l'importance est à la jeunesse. Sauf que depuis un certain nombre d'années qu'elle est dans ce Conseil d'Administration et même en dehors de l'Université de Nantes, on voit bien que l'université n'est pas la priorité des gouvernements qui se sont succédés et que l'enseignement supérieur ne fait de toute façon visiblement pas partie de ces priorités vu les moyens que l'on a.

Pour revenir aux premières remarques du **PRESIDENT** avant que les étudiants arrivent, elle est complètement et totalement d'accord avec tout ce qu'il a dit. Elle dénonce l'ironie sous ce terme « Bienvenue en France ». Il est dit qu'on augmente les frais d'inscription pour mieux accueillir, sauf que quelques jours après a été reçu un courrier de la DGESIP qui disait qu'il n'y aurait pas de soclage du budget parce que la différence du budget serait payée justement par l'augmentation des frais d'inscription des étudiants extra-communautaires. Un des étudiants a fait remarquer les contradictions, elles sont relativement flagrantes. Elle pense que la seule solution est de demander non pas la suspension mais le retrait.

Deux mots sur la poudre aux yeux qui est envoyée à propos des doctorants. Evidemment cela ne sera pas appliqué aux doctorants, mais quel est le pourcentage des doctorants qui viennent sans passer de Master? En fait, en physique, dans son Master c'est zéro. Ils viennent tous pour passer le Master 1 ou le Master 2. Alors, il y a quelques-uns qui sont en double formation et viennent juste pour la thèse mais c'est tellement minime que de toute façon cela ne jouera pas. La plupart, viennent pour le Master 1, Master 2 et puis après le Doctorat. Et en fait, c'est probablement et surement pas particulièrement en Doctorat qu'il y a le plus de difficultés puisque généralement les étudiants ont des bourses, pas tous mais un certain nombre quand même ont des bourses.

Pour terminer, elle voudrait dire deux choses. La première, c'est qu'elle pense qu'il ne faut non pas parler de suspension mais demander le retrait. Et elle soutient également la proposition faite par les étudiants de rajouter le caractère discriminatoire de cette mesure.

Le PRESIDENT précise qu'ils sont profondément d'accord sur le fond. Sur le terme de suspension, il propose de le garder parce qu'il n'y a rien aujourd'hui. On ne peut pas demander l'annulation, un retrait de quelque chose qui n'existe pas.

Mme SAMI répond à la remarque du PRESIDENT. Lors de la première motion qui a été votée, avait été proposé justement de dire qu'il était voulu le retrait de cette loi et ce qu'elle avait proposé c'est de dire que la loi n'allait pas être appliquée à l'Université de Nantes et le PRESIDENT a utilisé le même argument. Là, on va dire qu'on ne va pas l'utiliser. Si on avance petit à petit, d'un pas après l'autre et qu'il faut absolument que l'on nous force à rajouter un autre pas, elle pense qu'il vaut mieux dire dès le début dire les choses de la façon la plus claire possible.

M. GADOLLET salue la décision qui a été prise par le PRESIDENT vendredi 8 février 2019 pour mettre fin à l'occupation de la faculté de droit et des sciences politiques. Il tient également à souligner le caractère jusqu'auboutiste du mouvement et la violence dont fait preuve un certain nombre de ces adeptes. Il a retrouvé la semaine dernière au sein de la faculté de droit, un tag appelant à la mort de tous les étudiants engagés à l'UNI. Aussi, il invite l'ensemble des administrateurs à visiter la page de l'Université de Nantes en lutte. Sera remarqué que malgré l'indulgence de l'université, les étudiants dits en lutte, continue de se moquer allégrement des instances dirigeantes. Il y a fort à parier qu'un nouveau blocage sera organisé la semaine prochaine, peu importe le résultat de cette délibération. Le cas échéant, il demande à la présidence de faire respecter la loi et d'assurer le libre accès au bâtiment.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de sa position lors du vote d'une première motion lors du vote le son 14 décembre dernier. Cette position pourrait évoluer lorsque les modalités d'application du plan gouvernemental en question seront publiées. A l'heure actuelle, il n'est pas opposé par principe à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires. Le besoin de financement supplémentaire de l'enseignement supérieur et de la recherche ne fait aucun doute, les frais d'inscription représentent un levier non négligeable.

Il tient à rappeler que le principe d'égalité devant le service public n'est pas un principe de non-discrimination, une différence de situation peut justifier une différence de traitement. Or, cette différence de situation doit s'apprécier à l'aune du critère fiscal. En effet, selon la Cour des comptes, en raison du degré élevé de socialisation des dépenses publiques, c'est notamment l'impôt sur le revenu qui finance l'enseignement supérieur. Dans cette logique, seul le financement par l'impôt justifie alors l'application de droit différenciés pour les étudiants étrangers non-communautaires venant étudier en France de manière temporaire autrement-dit sans contribuer directement au financement de l'enseignement supérieur. Il s'agit bien donc seulement de ces étudiants, les étudiants de longue durée par exemple, ne sont pas concernés. Quant aux étudiants les plus fragiles rentrant dans cette catégorie, le gouvernement a annoncé le triplement des bourses et des exonérations.

De plus, la pratique des droits différenciés est déjà mise en œuvre dans certains établissements français tels que l'Université Paris-Dauphine et également dans plusieurs pays comme au Royaume Unis, déjà rappelé qui demeure pourtant le deuxième pays d'accueil des étudiants étrangers dans le monde. Par conséquent, cette mesure n'entraine pas nécessairement une baisse des inscriptions des étudiants étrangers. Le décompte officiel publié par Campus France mercredi dernier le confirme. Le nombre de candidatures pour une inscription à la rentrée pour une première année de Licence à la rentrée 2019 s'est élevé à 30 768 contre 31 532 l'an dernier, soit un ratio quasiment stable. Pour toutes ces raisons et dans l'attente de la promulgation d'un décret, il votera contre la motion.

Mme BARON indique qu'elle est d'accord avec tout ce qui a été dit sauf ce qu'a dit l'*UNI* mais elle est inquiète au sujet de la note de la DGESIP. Ils l'ont eu juste avant de voter le budget et elle se souvient dans quelle situation a été demandé de voter le budget, c'est-à-dire avec compensation.

LE PRESIDENT précise que la note de la DGESIP était antérieure puisqu'elle est du 18 novembre et le budget a été voté le 20 décembre. La mobilisation unanime des universités a fait revenir le gouvernement sur cette mesure et donc pour le glissement vieillesse technicité (GVT) 2018 elle a été obtenue. C'est l'inquiétude du GVT à venir. Cela c'est une ancienne, on l'a tous les ans.

Mme BARON évoque le fait qu'ils aient eu connaissance de la note dans le public que plus tard. Quand on parle d'exonération de tous les étudiants, la compensation du GVT on en a pas eu connaissance, on ne l'aura toujours pas en 2019. Donc cela veut dire, comment financièrement cela va pouvoir se passer ? C'est très trivial comme question, parce que quand on parle d'engagement pour le développement de la jeunesse, la jeunesse est notre richesse etc. On en parle beaucoup mais on fait l'inverse depuis des années, que ce soit pour le lycée, le collège, l'école. Elle a des doutes.

LE PRESIDENT répond que l'on peut faire le lien entre tous les éléments budgétaires. Il rappelle que le vrai combat va être le modèle économique des universités. C'est un vrai débat et c'est tant mieux, enfin. Il rappelle que les établissements ne sont pas accompagnés quant à leurs proportions à se développer : nombre d'étudiants,

développement de la recherche, tous ces éléments-là. Les dotations sont historiques et sont injustes, il n'y revient pas.

Sur l'exonération, il demandera que les étudiants étrangers soient exonérés et payent les mêmes droits que les étudiants communautaires pour pas qu'ils ne payent rien du tout, pour ne pas que l'on ait une dépression. Ce n'est pas écrit dans la loi, c'est un vrai sujet. Il n'est pas mis que c'est interdit donc il va le proposer. C'est important de le savoir. Il n'est pas mis que l'on a le droit d'exonérer partiellement. Pour les diplômes qui ne sont pas des Licences, Masters ou Doctorats, on peut le faire, exonérer en fonction de la situation sociale. Pour ces diplômes-là, il n'est pas dit que l'on peut exonérer partiellement, pour autant c'est ce que l'on va faire. On va demander les droits des étudiants communautaires.

Après le GVT, tous ces éléments-là, c'est la vision globale du budget. Il y a beaucoup d'autres sujets que le GVT. Tous les ans on se bat sur ce point. Ce qui est particulier c'est qu'en fait, on dit toujours qu'il y a une baisse drastique des dotations pour l'enseignement supérieur mais en fait non, et cela sera visible dans le budget. Il y a une légère augmentation sur l'université de Nantes si ce n'est qu'elle n'est pas ventilée. Ce n'est pas la charge de dotation pour service public qui augmente ce sont des appels à projet, des appels d'offres, des choses comme cela. Globalement, il n'y a jamais eu autant d'argent, c'est cela le paradoxe. Mais l'université ne s'est jamais autant développée. On n'administre pas un établissement qui ne se développe pas, on le sait. Il est bien placé pour voir que l'établissement bouge et se développe. Donc, il y a un différentiel qui se fait, on a une stabilisation voire une légère diminution du nombre d'étudiants cette année par exemple. C'est une vision globale. En tout cas, ce courrier de la DGESIP, il a été déchiré mais il n'oubliera pas qu'il y a une volonté de revoir le modèle d'une manière franche, directe ou insidieuse et là il faut y veiller.

Mme BOUSQUET ajoute que dans l'attente du décret elle voudrait simplement demander à ce que l'on donne un signe extrêmement positif à l'ensemble de la communauté universitaire, d'abord aux étudiants qui sont venus ce matin et à tous nos enseignants chercheurs et étudiants qui sont sur l'ensemble des campus. Il y a beaucoup d'émotions dans ce projet, les implications que cela pourrait avoir.

Elle souhaite aussi rappeler quelques faits, il y a eu aussi la semaine à l'essai sur l'ensemble des campus dont le campus Tertre il y a eu moins d'étudiants étrangers que l'année dernière qui sont venus voir ce que l'on pourrait faire sur le campus Tertre comme études. Elle fait donc la remarque, une alerte que sur le fait que les modalités de blocages qui pourraient être négatives dans les faits pourraient aussi avoir des aussi implications futures. Elle demande à ce qu'il y ait un signe extrêmement positif aujourd'hui qui soit lancé à l'ensemble de la communauté.

Elle profite également de ce temps de parole pour remercier LE PRESIDENT pour l'ensemble de ce qu'il a pu faire depuis le mois de décembre et elle remercie aussi le cabinet pour son implication, la DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES fortement impliquée depuis de longs mois, la PREMIERE VICE PRESIDENTE qui a été très largement impliquée également et l'ensemble de la communauté pour que puisse être envoyé un signe qui soit fort aujourd'hui.

LE PRESIDENT remercie Carine BERNAULT, Stéphanie TEXIER et Serge DEFOIS pour leur implication de la semaine dernière notamment et tout le monde dans des conditions aussi originales donc difficiles, très difficiles.

Mme DRONNEAU les remercie d'avoir organisé ce débat aujourd'hui et pense qu'effectivement, par rapport au dialogue avec les étudiants, il faut être clair dans la position. Les mots ont quand-même une signification et la « suspension » lui paraît insuffisante comme terme. S'il n'est pas possible de dire « le retrait » va être dit « on rejette », tout simplement. On rejette la mesure qui est proposée par notre gouvernement. Tout simplement, c'est clair et cela améliorera le dialogue avec tout le monde puisqu'on ne pourra pas être plus clairs que de dire, voilà, on rejette.

LE PRESIDENT demande que soit diffusé le texte, il souhaite demander que ce décret ne soit pas publié.

Distribution du texte de la motion

Mme ARTEAUD souhaite répondre à **Luc GADOLLET**, elle rappelle qu'elle n'est pas là pour représenter le mouvement étudiant mais pour apporter la position de l'*UNEF*. Elle pense que toutes les différentes caricatures qu'il peut y avoir sur « Université de Nantes en lutte », la présidence est très au courant de ce qui se passe sur « Université de Nantes en lutte », au courant des différentes caricatures et c'est un secret pour personne.

Sur l'université de Paris-Dauphine qui fait déjà une différenciation sur les frais d'inscription, elle précise que ce n'est pas un modèle universitaire qu'elle défend. Elle défend une université ouverte à tous, elle n'est pas sûre qu'étendre ce modèle à toute la France soit une bonne solution.

Sur l'intervention policière, elle redit exactement ce qu'elle a déjà dit au **PRESIDENT** et à la **PREMIERE VICE PRESIDENT**. L'UNEF est très attachée à la franchise universitaire. Elle dénonce l'intervention qu'il y a eu le 8 février

2019. C'est un débat qui a déjà eu lieu lors de la réunion, elle ne veut pas le relancer, c'est juste pour que leur position soit entendue partout et qu'elle soit noté au procès-verbal notamment. L'UNEF dénonce l'intervention policière. Elle évoque une intervention violente et demande que les forces de l'ordre n'interviennent plus sur le campus blocage ou pas blocage. Comme ce qui a été dit, il y aura peut-être d'autres blocages sur le campus. Etant mobilisée, elle n'est pas capable de prévoir l'avenir. Comme l'a rappelé les étudiants mobilisés, aujourd'hui on n'est plus sur la question de l'Université de Nantes parce qu'on a eu cet échange et ce dialogue. Tous ensemble, on a réussi à faire en sorte que l'Université n'applique pas les frais d'inscription. Cela se joue désormais au niveau national. Les modes d'action vont être différents que ceux que l'on a connu au premier semestre. Elle n'est pas là pour parler blocage/pas blocage. Dans la salle on sait tous la position de l'UNEF là-dessus. La réunion de lundi dernier, où elle était présente a été très constructive. Contrairement à l'année dernière où l'on avait du mal à se parler, là on a vraiment pu échanger, poser les choses et se dire les choses sincèrement même s'ils on n'était pas d'accord mais c'est normal de pas être d'accord et tant mieux. A la rigueur cela fait de l'échange. On a quand même pu avancer sur certains points.

Elle souhaite juste revenir sur la commission de suivi de l'application de l'exonération, les étudiants l'ont très bien rappelé dans leurs interventions, c'est à la fois intéressant parce que cela permet aux étudiants étrangers et membres des associations de voir un peu comment cela va se passer etc. Mais aussi dans la poursuite de cet échange, c'est intéressant. Certains peuvent déplorer les modes d'actions qui ont été pris par le mouvement, elle le comprend bien. Par contre, elle pense que cette commission de suivi est vraiment un outil qui est important pour tous. Bien qu'elle ne doute pas sur la capacité à exonérer les étudiants, cela permet de suivre un peu comment cela se passe et d'échanger. Elle espère que malgré que le mandat se termine l'année prochaine, cette commission de suivi et cette exonération continuera les années d'après.

M. CHENE considère qu'il est important de marquer le rejet et de vraiment faire la différence par rapport à cette motion. Il rappelle l'âge médian qui est de 40 ans globalement en France alors qu'il est beaucoup plus qu'au Nigéria. On a également, une population en Afrique qui va être de 4,4 milliards en 2100 alors qu'il était de 1.2 milliard en 2016, donc là aussi c'est quelque chose d'extrêmement important.

Il semble important d'appuyer sur ce texte. Il cite Djibouti où il était en décembre, il était interpelé tout de suite par justement ces frais d'inscription. Il pense qu'il faut faire la différence et donc dans cette motion, demander que ce soit au moins non publié, rejeté voire que ce soit retiré. En tout cas, que ce soit vraiment quelque chose de très marqué pour l'Université de Nantes, qu'on en fasse vraiment une différence pour les étudiants étrangers. Au contraire, à l'avenir, ce sera plutôt la concurrence entre les universités pour accueillir ces étudiants étrangers.

LE PRESIDENT remercie d'avoir rappelé l'enjeu et notamment sur l'Afrique. Il rappelle qu'il avait mis dans son programme *U2020*, un focus particulier sur l'Afrique. Il propose quelques modifications par rapport à ce que les membres ont sous les yeux.

Puisqu'il y a des mots qui ont été employés dans la motion le 14 décembre 2018, il propose le titre suivant :

"Le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes, réuni en séance exceptionnelle le lundi 25 février 2019, faisant suite à la motion du 14 décembre 2018 : "

Ce titre reprend les termes qui ont été votés, il y est fait référence. « Si l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers est évidemment une nécessité, la mesure proposée n'est, pour autant, ni pertinente, ni juste. Cette augmentation concerne les étudiants parmi les plus fragiles. C'est une discrimination par l'argent qui risque de nous priver de nombreux talents. C'est aussi un coup dur porté à la francophonie qui est une chance pour notre pays. » C'est ce qui a été voté au mois de décembre.

Il propose de rajouter cette phrase dans le titre de manière à faire référence à ce qui a été dit, de manière et pour répondre à la demande des étudiants : être le plus clair et le plus simple possible. On demande à ce que le décret ne soit pas publié. On ne peut pas demander l'annulation de quelque chose qui n'existe pas. C'est pas une suspension c'est qu'il ne soit pas publié, il n'y a pas d'ambigüité.

Et il propose de d'engager, le Conseil d'Amministration, en cas de publication, à mettre en oeuvre tous les dispositifs réglementaires. Parce que l'on est opérateur de la loi et on ne pourra pas dire que la loi n'est pas appliquée. Donc utiliser tous les dispositifs règlementaires et nous les avons, puisque les doctorants étant exclus, ils représentent 40% des doctorants, nous sommes à environ 6% pour les étudiants extra-communautaires donc nous pouvons même dans les 10%, appliquer ce qui est écrit.

Pour faire bénéficier l'ensemble des étudiants étrangers extra-communautaires concernés par le décret et on précise "déjà inscrits ou nouveaux arrivants du régime tarifaire prévu pour les étudiants européens."

Ce sont des phrases sans ambiguité, pas trop longues. De nature à être bien perçues par ceux qui sont intervenus tout à l'heure.

Mme SAMI insiste sur un point, la discrimination ne se fait pas uniquement sur l'argent, il faut regarder les choses en face. La discrimination se fait aussi sur l'origine géographique. Et donc dire que c'est une discrimination par l'argent, c'est très bien mais ce n'est pas suffisant de son point de vue. C'est vraiment une discrimination tout court. Elle est discriminatoire et discriminatoire pas seulement sur l'argent. Elle pense qu'il faut que ça apparaisse quelque part. Il faut qu'apparaisse le mot discriminatoire tout court de ce projet de décret et qu'il faut que réapparaisse l'opposition ferme à ce projet. Ces deux points ne sont pas aussi clairs que ce que le PRESIDENT a dit tout à l'heure.

Le PRESIDENT propose « faisant suite à la mesure du 14 décembre 2018, mentionnant l'aspect discriminatoire de la démarche » comme cela on garde des phrases très simples.

M GRASSET ajoute qu'il pense que l'on est tous d'accord et que l'on sait que d'expérience il est possible de discuter pendant des heures sur quelques mots. Sur le principe, il est favorable au texte tel qu'il est écrit là. Il est extrêmement simple et extrêmement clair et évite de rentrer dans les débats sur les raisons pour lesquelles on s'engage vers telle ou telle direction. Cela lui convient parfaitement.

Il est aussi en faveur de ce qui est d'ajouter en introduction, il est essentiel que l'on rappelle, il se joint à ce qui a été dit par Emmanuelle Bousquet, il faut saluer l'engagement du PRESIDENT dès le début, de son équipe tout de suite derrière et du fait qu'au niveau national, l'Université de Nantes était pionnière sur ce sujet-là et a tout de suite fait savoir quel était son positionnement. Le répéter autant que nécessaire lui semble indispensable cela se voit aujourd'hui et cela a surtout été vu il y a quinze jours, la méconnaissance totale de ce qu'est l'engagement de l'établissement sur ce sujet par beaucoup de gens et de contestataires en général. Donc, rappeler en introduction ce point que cela fait référence à ce qui a été fait au mois de décembre est essentiel. Il est en accord avec ce qu'a dit Mme Taklit SAMI. Il est très sensible à ce qui a été dit par les étudiants. Marquer ce message, que l'on a entendu cette notion de discrimination sur laquelle on était complétement en accord me semble parfaitement légitime et nécessaire.

LE PRESIDENT propose de garder les deux phrases qui sont très claires. La motion est en deux points :

« Le Conseil d'Administration de l'Université de Nantes, réuni en séance exceptionnelle le lundi 25 février 2019, faisant suite à la motion du 14 décembre 2018 et au regard notamment du caractère discriminatoire de la mesure :

- Demande que le décret prévoyant la hausse des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires ne soit pas publié.
- S'engage, en cas de publication, à mettre en oeuvre tous les dispositifs réglementaires pour faire bénéficier l'ensemble des étudiants étrangers extra-communautaires concernés par le décret (déjà inscrits ou nouveaux arrivants) du régime tarifaire prévu pour les étudiants européens. »

LE PRESIDENT énonce les procurations :

- Pascale JOLLIET à Arnaud GUEVEL
- Clotilde TONNERRE à Stéphane BRUNAT
- Yves POUZAINT à Philippe MENUET
- Xavier TOSTIVINT à Cyril LUPI
- Stéphanie HOUEL à Emmanuelle BOUSQUET
- Philippe OLERON à Emmanuel CHENE
- Ghozlane FLEURY-BAHI à Olivier GRASSET
- Bertrand AFFILE à Olivier LABOUX
- Françoise LESTIEN à Pascal JAOUEN

Pierre CARBONI à Taklit SAMI

Le Conseil d'Administration approuve avec 33 voix pour et 1 voix contre la motion.

LE PRESIDENT remercie les administrateurs pour ce débat. L'important c'est qu'on puisse cultiver la différence, elle enrichie, il ne faut pas en avoir peur. Les modalités de financement d'accompagnement de l'enseignement supérieur et la rechercehe sont un vrai débat et cela ne se décide pas comme cela sur une déclaration. Il souhaite que l'on puisse avoir une justice dans l'élaboration de nos procédures d'accompagnement et d'engagement dans l'nseignement suérieur, il remercie l'assemblée et souhaite une très bonne journée.

LE PRESIDENT lève la séance à 9h50.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ Olivier LABOUX